



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 18 mars 2010

Communication sur la charte de la biodiversité signée par Europ'Essonne

Lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2009, le Président de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne, a signé la charte régionale de la biodiversité.

La charte régionale de la biodiversité balaie très largement les différents aspects de la préservation de l'environnement. Sa déclinaison à l'échelle du territoire communautaire constitue un fil conducteur de l'approche environnementale vue par Europ'Essonne.

Adhérer à cette charte marque la volonté d'Europ'Essonne de contribuer à la protection de la biodiversité et des milieux naturels d'Ile-de-France.

Les engagements des signataires correspondent à des actions et pratiques à mettre en œuvre progressivement : reconnaître l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Les signataires s'engagent notamment à :

- mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte,
- intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire,
- définir des plans d'actions coordonnés en faveur de la biodiversité et notamment :
 - promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel et améliorer les connaissances en la matière ;
 - créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et favorisant la rencontre entre acteurs ;
 - favoriser et promouvoir l'éducation et la formation à l'environnement ;
 - reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité.

L'objectif étant d'impulser, proposer et soutenir les initiatives reconnues et approuvées par la commission environnement. La signature conjointe et concomitante de cette charte par la Communauté d'agglomération Europ'Essonne et l'ensemble des villes doit être un signal fort de l'engagement collectif en faveur de la biodiversité.

Pour 2010, la communauté d'agglomération a souhaité donner priorité aux animations liées à ce thème.

.../...

.../...

Des contacts ont été pris avec différents organismes susceptibles de proposer un programme. C'est le projet pédagogique présenté par le Centre Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) qui a retenu l'attention de la commission. Intitulé « le voyage de la biodiversité le long des corridors écologiques d'Europ' Essonne », il concerne les 31 écoles primaires publiques de cycle 2 et 3 du territoire communautaire. Sa mise en oeuvre est prévue sur l'année scolaire 2010/2011 et pourrait débiter dès le second trimestre de cette année.

Ce projet est bâti autour de cinq objectifs complémentaires :

- sensibiliser les élèves des écoles élémentaires à la notion de corridor écologique, à la richesse naturelle du territoire, mais aussi à sa fragilité,
- recueillir les représentations des enfants sur l'aménagement du territoire de la communauté d'agglomération,
- déterminer, investir, et étudier les corridors écologiques de la CA EE (en se limitant à un site d'étude par commune),
- imaginer et proposer librement des aménagements du territoire favorables à la circulation de la biodiversité,
- informer la population de l'opération et valoriser les travaux des enfants auprès des habitants.

Le programme comprend 4 activités d'une 1/2 journée chacune :

- animation 1 en salle : recueil des représentations et étude cartographique,
- animation 2 sur le terrain : lire le paysage, s'orienter et se déplacer,
- animation 3 sur le terrain : étude naturaliste du milieu,
- animation 4 sur le terrain : aménagement et biodiversité, un équilibre à trouver,

Ce programme d'animations sera détaillé sous la forme d'une fiche d'actions proposée aux directeurs des écoles des communes de la CAEE pour affichage à l'intention des enseignants de cycle 2 et 3.
